

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 42 (1916)
Heft: 3

Artikel: Bâtiment d'Ecole primaire à Vallorbe, Architectes: MM. Charles Tailens et Louis Bertolini
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-32347>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des travaux de ciment armé. Dans chaque joint des revêtements il a été placé un fer plat ancré au bloc de taille et venant contourner la tringle verticale. Ce dispositif, en évitant rigoureusement un décollement de la taille et un basculement en avant, permet néanmoins à celle-ci de se tasser indépendamment du béton armé. Si une fissure devait se produire, elle se formerait entre la corniche et la dernière assise. Elle serait donc invisible.

Le croquis que nous donnons, permet de se rendre exactement compte du procédé employé. Il a donné d'excellents résultats (fig. 1).

Les piliers et linteaux du rez-de-chaussée sont revêtus de dalles en granit poli. Les revêtements du reste de la construction sont en pierre de Massangis.

Les fondations ont été calculées pour une pression de 2 kg/cm² sur le sol. Elles sont reliées entre elles pour former un premier chaînage à la base de l'édifice.

Entre les piliers de façade sont placés des sauts de loups recouverts de verre armé permettant l'éclairage des caves.

La poutraison sur sous-sol ne présente pas d'intérêt spécial au point de vue technique. Seuls, certains dispositifs pour vitrines modernes ont compliqué quelque peu la construction (voir fig. 3 et 4). Cette poutraison a été calculée pour une surcharge de 600 kg/m².

La poutraison sur rez-de-chaussée au niveau entresol, vu ses épaisseurs très réduites et ses dispositions spéciales, a été une des parties les plus délicates du travail; nous en donnons quelques détails avec l'indication et armatures et les calculs statiques détaillés des pièces importantes fig. 5, 6, 7, 8 et 9.

(A suivre).

Bâtiment d'Ecole primaire à Vallorbe.

Architectes: MM. Charles TAILLENS et Louis BERTOLINI.

Le terrain sur lequel le bâtiment a été construit est limité par deux avenues parallèles et de niveaux différents. Le bâtiment a été placé sur l'axe transversal du terrain et en bordure de l'avenue supérieure (avenue Grobéty). Son orientation est celle du Sud-Sud-Est et toutes les classes sont orientées soit au Sud, soit à l'Est (trois à l'Est). L'entrée du préau, face à l'entrée principale du bâtiment, est dans l'axe de celui-ci, sur l'avenue inférieure (avenue Ruchonnet).

Une entrée à chars a été ménagée sur la face Est du préau, au point où la route reliant les deux avenues et le préau sont au même niveau.

Le bâtiment comporte un premier rez-de-chaussée surélevé de quelques marches au-dessus du niveau du préau; il abrite les locaux annexes de l'enseignement, soutes scolaires, école ménagère, cuisine, atelier d'école professionnelle, douches, séchoir, loge et appartement du concierge et dans le corps central, entre les deux entrées garçons et filles, le bureau du directeur.

Cet étage communique directement et de plain-pied avec la salle de gymnastique par un passage couvert. La partie postérieure du bâtiment, comprise entre les ailes Est et Ouest, est seule en contact avec le terre-plein qui, de l'avenue supérieure donne accès par une porte double sur le palier à mi-hauteur des deux rez-de-chaussées inférieur et supérieur. L'arrière-corps, soit les parties sous l'escalier, sous les vestiaires et le vestibule ont seules été excavées pour y loger le chauffage central, la soute à charbon, les caves, etc.

Le rez-de-chaussée supérieur et les deux étages au-dessus contiennent les classes normales, au nombre de six par étage. Les locaux à l'Ouest, à chaque étage, sont occupés par le service des archives, la salle des maîtres, la salle de géographie et les cachots.

Les classes sont de 48 élèves; elles ont en moyenne de 65 à 67 m² de superficie, 3 m. 50 de hauteur.

L'éclairage est unilatéral pour les unes, d'autres ont en plus l'éclairage postérieur. Le sol des classes est en linoléum et les parois sont lambrissées à hauteur d'appui. L'étage du mansard, divisé à peu près comme les étages du dessous, contient des locaux de même hauteur, de même cube et qui sont presque aussi largement éclairés. Dans le corps central se trouve une classe normale de réserve et de chaque côté des locaux destinés aux salles de couture, salles de cours professionnels et salles de dessin.

A chaque étage, vestiaires et W.-C. pour chaque sexe, séparés du vestibule par les toilettes.

Construction. — La maçonnerie du gros œuvre a été faite entièrement en moellons de roche du Jura, extraits par les entrepreneurs MM. Martin père et fils, des carrières de l'Echelle, situées près de Vallorbe. Les soubassements du bâtiment et de la salle de gymnastique sont en roche de St-Imier; les encadrements, linteaux et meneaux des baies du rez-de-chaussée en pierre de Reuchenette, ainsi que le carreaudage qui monte jusqu'aux sommiers des baies de l'étage au-dessus. La taille des autres baies, de la frise sous l'avant-toit et du bandeau qui arrête le carreaudage, est en savonnière.

Les poutraisons des étages sont en béton armé, système de *Vallière et Simon*, ingénieurs, ainsi que les colonnes, les limons et les plateaux supportant l'escalier en granit. Celui-ci est à double révolution, la travée du milieu, divisée par une rampe en fer forgé, permet de partager le courant et de faire passer d'un côté les filles, de l'autre les garçons. Tout l'édifice d'ailleurs, quoique contenant des classes mixtes, s'adapte parfaitement au principe de la séparation des sexes.

Le chauffage est à eau chaude. Pour la salle de gymnastique et les douches, le service de l'eau chaude et du chauffage est fait par une chaudière à vapeur à basse pression.

La salle de gymnastique, de 300 m² de superficie, est construite en mêmes matériaux que le bâtiment, le sol est en linoléum, 7 mm. d'épaisseur.

Le sol des vestibules du bâtiment est en asphalte coulé, entre frises de carrelages en grès. Les murs de clôture

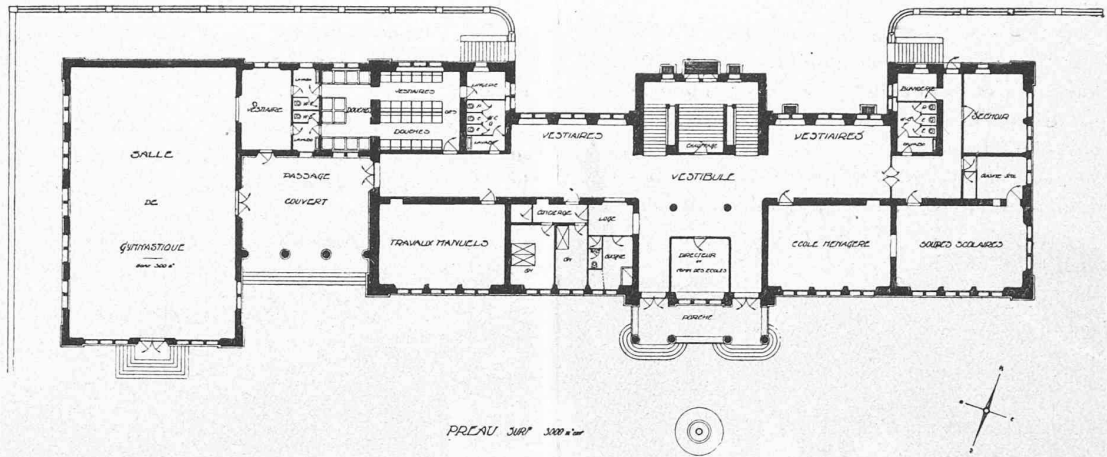


Face nord.

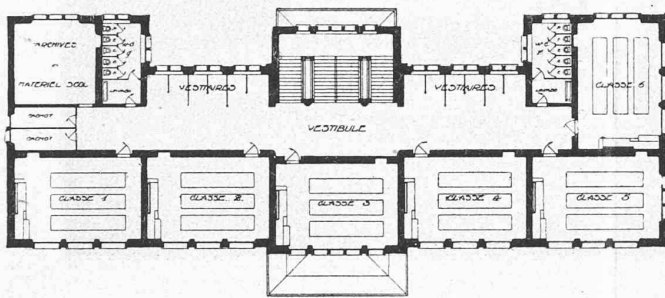


Face angle sud-ouest

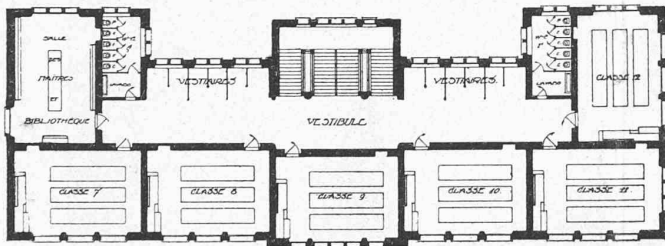
ÉCOLE PRIMAIRE DE VALLORBE
Architectes : MM. Charles Tailens et Louis Bertolini, à Lausanne.



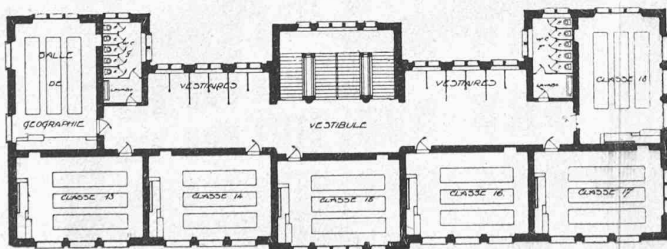
Plan du rez-de-chaussée inférieur. — 1 : 600.



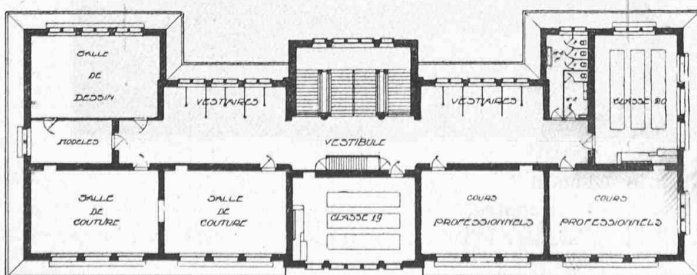
Rez-de-chaussée supérieur. — 1 : 600.



Plan du 1er étage. — 1 : 600.



Plan du 2nd étage. — 1 : 600.



Plan des combes. — 1 : 600.

ÉCOLE PRIMAIRE DE VALLORBE

Architectes : MM. Ch. Taillens et L. Bertolini, à Lausanne.

sont en moellons apparents, extraits des carrières de l'Echelle.

Rappelons que, en 1910, un concours public fut ouvert entre architectes établis dans le canton de Vaud pour l'étude de ce bâtiment. Le premier prix fut décerné à MM. Charles Taillens et Louis Bertolini, architectes D. P. L. G. F., à Lausanne, lesquels furent chargés de l'élaboration des plans définitifs et de la direction des travaux.

Freins hydrauliques et récupérateurs des matériels d'artillerie.

Les notes qui suivent sont destinées à compléter un petit article paru dans notre numéro du 25 août 1914, où nous avons indiqué très sommairement le principe de ces ingénieux appareils. Notre exposé est un résumé de quelques chapitres de l'ouvrage du capitaine CHALLÉAT, *La mécanique des affûts*, dont les clichés ont été obligeamment mis à notre disposition par MM. O. Doin et fils, éditeurs, à Paris.

L'ensemble frein-récupérateur a pour but, chacun le sait, d'assurer le retour du canon dans sa position initiale après chaque coup, sans qu'il soit nécessaire de procéder à un nouveau pointage.

Théoriquement, le frein hydraulique n'est pas indispensable et l'on peut concevoir un récupérateur aménagé de telle sorte qu'il emmagasine la force vive pendant le recul et la restitue pendant la rentrée en batterie. Mais la force vive du recul étant bien supérieure à l'énergie nécessaire au retour en batterie, il est prudent d'en absorber l'excédent au moyen d'un frein afin d'éviter que le canon, dans son mouvement vers l'avant, prenne une vitesse dangereuse pour le matériel. Nous verrons même que le frein est généralement muni d'un modérateur dont la fonction spéciale est précisément de régler judicieusement cette vitesse.